



## Compromis de vente prévu en agence mais le bien visiter sans eux

Par **mn41\_old**, le **27/09/2007** à **09:02**

bonjour

Ma fille a visité une maison (19/09) en direct avec les vendeurs du bien et n'avait pas connaissance que le bien était en vente dans une agence immobilière. Ma fille avait convenu d'un prix avec les vendeurs (25/09), ces derniers ont prévenu l'agence qu'ils avaient un acheteur, et je ne sais ce que l'agent immobilier a pu leur dire.

Mais l'agence a contacté ma fille pour signer demain (28/09) un compromis de vente à l'agence alors qu'ils n'ont rien fait; le prix reste inchangé puisqu'ils ont dit à ma fille que les frais d'agence seraient supportés par les vendeurs.

Je trouve cela abusif et je pense que l'agence profite certainement de l'âge avancé des vendeurs.

Que me conseillez-vous de faire; dois-je contacter les vendeurs ?

D'avance merci de votre réponse.

Par **Mike46**, le **28/09/2007** à **12:48**

Bonjour,

est-ce que l'agent immobilier dispose d'un mandat exclusif ?

si c'est le cas, l'intervention de l'agent immobilier dans la transaction est obligatoire.

Si ce n'est pas le cas, peut-être que les propriétaires préfèrent laisser régler toutes les tâches

liées à la transaction.  
cordialement